



## Charte d'Orientation des actions culturelles intercommunales

### PREAMBULE

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat a hérité des différentes politiques culturelles menées par les multiples associations locales soutenues par les trois anciennes communautés de communes aujourd'hui fusionnées. Le projet culturel communautaire reprend leurs orientations à travers les compétences statutaires de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat. Il permet ainsi d'afficher une volonté culturelle forte qui a été définie selon cinq axes principaux :

- le spectacle vivant,
- la lecture publique,
- les arts visuels,
- les arts plastiques,
- le patrimoine.

Dans le cadre de la construction des actions culturelles de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat, le besoin de se positionner envers chaque type d'événement culturel est apparu. Ces actions seront menées en collaboration avec les communes et sur l'ensemble du territoire.

### LES OBJECTIFS

Dans les domaines du spectacle vivant, de la lecture publique, des arts visuels, des arts plastiques et du patrimoine, dans une démarche d'éducation populaire et dans le respect des droits culturels de chacun la Communauté de communes poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à la culture et à l'éducation artistique de l'ensemble des publics,
- Soutenir la création, la pratique et l'éducation artistique,
- Soutenir les initiatives culturelles locales,
- Soutenir la création de lien social au travers de la culture,
- Développer le maillage du réseau des acteurs culturels du territoire,
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire,
- Préserver, valoriser et promouvoir le patrimoine du territoire.

La communauté de communes contribue au développement des actions culturelles en référence aux objectifs précités. Elle apporte son soutien en complémentarité des autres collectivités locales et de l'Etat. Lorsqu'il s'agit d'apporter une aide financière et/ou technique, cette aide est soumise au respect du règlement d'attribution des aides en vigueur.

### Dans le domaine du spectacle vivant

- Favoriser l'émergence d'équipes artistiques locales,
- Soutenir l'animation des événements littéraires,
- Accompagner par des contributions financières et/ou techniques les associations et acteurs locaux\* pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs projets,
- Favoriser la création et la diffusion artistique par le soutien aux compagnies et opérateurs culturels\*.
- Accompagner la mise en réseau des différents lieux de diffusion et de programmation, des acteurs culturels\*, en favorisant la cohérence et la concertation.

### Dans le domaine de la lecture publique

- Favoriser l'émergence d'équipes artistiques locales,
- Soutenir l'animation des événements littéraires,
- Accompagner par des contributions financières et/ou techniques les associations et acteurs locaux\* pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs projets,
- Favoriser la création et la diffusion artistique par le soutien aux compagnies et opérateurs culturels\*.
- Accompagner la mise en réseau des différents lieux de diffusion et de programmation, des acteurs culturels\*, en favorisant la cohérence et la concertation.

### Dans le domaine des arts visuels

- Favoriser l'émergence d'équipes artistiques locales,
- Accompagner par des contributions financières et/ou techniques les associations et acteurs locaux\* pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs projets,
- Favoriser la création et la diffusion artistiques par le soutien aux compagnies et opérateurs culturels\*.

- Accompagner la mise en réseau des différents lieux de diffusion et de programmation, des acteurs culturels\*, en favorisant la cohérence et la concertation.

### Dans le domaine des arts plastiques

- Favoriser l'émergence d'équipes artistiques locales,
- Accompagner par des contributions financières et/ou techniques les associations et acteurs locaux\* pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs projets,
- Favoriser la création et la diffusion artistiques par le soutien aux artistes et opérateurs culturels\*,
- Accompagner la mise en réseau des différents lieux de diffusion et de programmation, des acteurs culturels\*, en favorisant la cohérence et la concertation.

### Dans le domaine du patrimoine

- Accompagner par des contributions financières et/ou techniques les associations et acteurs locaux\* pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs projets,
- Favoriser la création et la diffusion artistique par le soutien aux opérateurs culturels\*,
- Accompagner la mise en réseau des différents lieux de diffusion et de programmation, des acteurs culturels\*, en favorisant la cohérence et la concertation.
- Soutenir la préservation et la mise en valeur du patrimoine local.

\*association loi 1901, fédération, personne physique (artiste), compagnie, collectivité territoriale, coopérative, syndicat, autres acteurs intervenant dans le domaine de la culture.

Communauté de communes Cagire Garonne Salat

15 avenue du Comminges

31260 MANE

05.61.98.49.30

secretariat@cagiregaronnesalat.fr

[www.cagiregaronnesalat.fr](http://www.cagiregaronnesalat.fr)